

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du groupe de travail
chargé de l'élaboration des profils de certification
correspondant aux profils de formation établis par le
Service francophone des Métiers et des Qualifications dans
le domaine des métiers «magasinier/magasinière», «ouvrier
boulangier-pâtissier/ouvrière boulangère-pâtissière»,
«conducteur / conductrice de ligne de production en
industrie alimentaire» et «opérateur/opératrice de recette
en industrie alimentaire» dans l'enseignement technique,
professionnel et spécialisé de forme 3, 3ème phase**

A.Gt 05-03-2020

M.B. 13-03-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre notamment l'article 39 bis, § 2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des groupes de travail prévus par l'article 39 bis, § 2, du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;

Considérant les propositions de l'Administratrice générale de l'Enseignement et la Recherche scientifique et du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration des profils de certification correspondant aux profils de formation établis par le Service francophone des Métiers et des Qualifications dans le domaine des métiers de la logistique pour le profil de «Magasinier/Magasinière» de l'enseignement spécialisé de forme 3, 3e phase, est composé à minima :

1° d'un représentant du Ministre qui préside et fixe le calendrier des réunions :

Carine SAUCIN ;

2° des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Christophe WETTERENE (enseignement libre subventionné) ;
- Patrick MAGNIETTE (enseignement libre subventionné) ;
- Olivier VAN WASSENHOVE (enseignement organisé par la Communauté française) ;
- Mohamed MESFIUI RAJA (enseignement officiel subventionné) ;
- Pierre TEMPELHOF (enseignement officiel subventionné) ;

3° d'un représentant du Service de l'Inspection visé à l'article 3, alinéa 2, du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques :

- Maurice MERKELBACH ;
- Régine GENDARME ;

4° d'un représentant de l'administration générale :

Damien REBELLA ou son représentant, Président ;

5° des représentants des Cellules de soutien et d'accompagnement :

- Pierino DELPORTE (enseignement organisé par la Communauté française) ;
- Catherine LIBERT (enseignement libre subventionné) ;
- Jean-Marie BAUDUIN (enseignement libre subventionné).

Article 2. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration des profils de certification correspondant aux profils de formation établis par le Service francophone des Métiers et des Qualifications dans le domaine des métiers de la boulangerie-pâtisserie pour le profil d'«Ouvrier boulanger-pâtissier/Ouvrière boulangère-pâtissière» de l'enseignement professionnel est composé :

1° d'un représentant du Ministre qui préside et fixe le calendrier des réunions :

Carine SAUCIN ;

2° des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Salvator DALMAS (enseignement libre subventionné) ;
- Alain DENONS (enseignement libre subventionné) ;
- Patrick MAGNIETTE (enseignement libre subventionné) ;
- François GOFFINET (enseignement organisé par la Communauté française) ;
- Olivier VAN WASSENHOVE (enseignement organisé par la Communauté française) ;
- Marc DESAGRE (enseignement officiel subventionné) ;

3° d'un représentant du Service de l'Inspection visé à l'article 3, alinéa 2, du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques :

- Pierre DUCHATELET ;

- Pascale FOLON ;

4° d'un représentant de l'administration générale :

Damien REBELLA ou son représentant, Président ;

5° des représentants des Cellules de soutien et d'accompagnement :

- Martine BLOMMAERT (enseignement officiel subventionné) ;
- Christophe CORBESIER (enseignement libre subventionné).

Article 3. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration des profils de certification correspondant aux profils de formation établis par le Service francophone des Métiers et des Qualifications dans le domaine des métiers de la production de denrées alimentaires pour l'option «Conducteur/Conductrice de ligne de production en industrie alimentaire» de l'enseignement technique de qualification est composé :

1° d'un représentant du Ministre qui préside et fixe le calendrier des réunions :

Carine SAUCIN ;

2° des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Michèle VILLA (enseignement libre subventionné) ;
- Pierre HENRY (enseignement libre subventionné) ;
- Patrick MAGNIETTE (enseignement libre subventionné) ;
- Olivier VAN WASSENHOVE (enseignement organisé par la Communauté française) ;
- Ammar KHAROUBI (enseignement officiel subventionné) ;

3° d'un représentant du Service de l'Inspection visé à l'article 3, alinéa 2, du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques :

- Robert LAHAYE ;
- Pierre MARICHAL ;

4° d'un représentant de l'administration générale :

Damien REBELLA ou son représentant, Président ;

5° des représentants des Cellules de soutien et d'accompagnement :

- Kristien DELANOTE (enseignement organisé par la Communauté française) ;
- Philippe BELIN (enseignement officiel subventionné) ;
- Egide SCHLEMMER (enseignement libre subventionné).

Article 4. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration des profils de certification correspondant aux profils de formation établis par le Service francophone des Métiers et des Qualifications dans le domaine des métiers de la production de denrées alimentaires pour l'option «Opérateur/Opératrice de recettes en industrie alimentaire» de l'enseignement technique de qualification est composé :

1° d'un représentant du Ministre qui préside et fixe le calendrier des réunions :

Carine SAUCIN ;

2° des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Michèle VILLA (enseignement libre subventionné) ;
- Alain DENONS (enseignement libre subventionné) ;
- Patrick MAGNIETTE (enseignement libre subventionné) ;
- Olivier VAN WASSENHOVE (enseignement organisé par la Communauté française) ;
- Ammar KHAROUBI (enseignement officiel subventionné) ;

3° d'un représentant du Service de l'Inspection visé à l'article 3, alinéa 2, du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques :

- Robert LAHAYE ;
- Pierre MARICHAL ;

4° d'un représentant de l'administration générale :

Damien REBELLA ou son représentant, Président ;

5° des représentants des Cellules de soutien et d'accompagnement :

- Kristien DELANOTE (enseignement organisé par la Communauté française) ;
- Philippe BELIN (enseignement officiel subventionné) ;
- Christophe CORBESIER (enseignement libre subventionné).

Article 5. - Les groupes de travail peuvent s'adjoindre la présence d'experts s'ils le jugent nécessaires.

Article 6. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 5 mars 2020.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR